



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).**

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour les Antilles de Jonzac :

-un contrat Glace avec SYSCO France SAS du 01/01/2024 au 31/12/2024. Une remise de fin d'année sera versée en fonction du chiffre d'affaire net HT annuel.

-un partenariat 2024 avec Vacances bleues

-un contrat de partenariat avec GROUPON valable du 4 mars 2024 au 28 juin 2024.

Fait à Jonzac,

Le **28 MARS 2024**

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex